

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

18 Mars 2011

L'an deux mille onze, le vingt-cinq Mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 14

Absents : 5

Votants : 14

Exprimés : 17

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire
Mrs LAMOTTE, WALTER, VALLEE ; Adjoint
Mmes BRUNET, CHRETIEN, KICA, PLOUY, VOLLAIS,
Mrs FOUCHER, LAURENT, MARIE, RIDEL, TORRES.

Absents excusés : Mme GAUDIN, Mrs BRUNET, KECHICHIAN,
LOCRET, PILLET.

Mr LOCRET donne pouvoir à Mr LAMOTTE.

Mr KECHICHIAN donne pouvoir à Mr WALTER.

Mme GAUDIN donne pouvoir à Mme GAUGAIN.

Secrétaire de séance : Mr LAURENT.

Le procès-verbal de la séance du 21/01/11 est approuvé.

N° 1 – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : CHOIX DU GESTIONNAIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date du 07/05/10 et du 10/12/10, relatives à la création d'un relais assistantes maternelles. Il s'agit maintenant de choisir le mode de gestion de celui-ci, soit la mairie le gère directement, soit la mairie délègue la gestion à un organisme habilité. Elle expose les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Choisit de déléguer la gestion du fonctionnement du relais assistantes maternelles à la Mutualité Française Calvados,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de service correspondante avec la Mutualité Française Calvados,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention Contrat Enfance Jeunesse afin de bénéficier d'un cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados,

Autorise l'exécution des dépenses qui en découlent.

N° 2 – DEMANDE DE SUBVENTION : TROTTOIRS DE LA RUE DU PLESSIS ESMANGARD :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès du Conseil Général pour la finition de la création de trottoirs de la Rue du Plessis Esmangard.

N° 3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de la Sous-Préfecture, et une subvention à titre exceptionnel et non reconductible auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales pour les travaux d'aménagement du relais assistantes maternelles.

N° 4 – DEMANDE DE SUBVENTION : REFECTION DE LA RUE OINVILLE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de la Sous-Préfecture pour les travaux de réfection de la Rue Oinville.